



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7287
11 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 MAI 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 5 mai 1966, à 11 h 15 (heure locale), deux avions à réaction turcs ont violé l'espace aérien grec en survolant l'île de Samos.

Les deux appareils turcs volaient dans une direction sud-est-nord-ouest à une altitude de 20 000 pieds. Ce survol illicite a duré 40 secondes.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexis S. LIATIS
